

220C3659
FR0000130692-FS1024

17 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 septembre 2020, la société anonyme Sycomore Asset Management¹ (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 septembre 2020, le seuil de 10% du capital de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 383 466 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 9,93% du capital et 9,57% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 24 003 377 actions représentant 24 913 639 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-13 du règlement général.